GDPR

Politique de traitement des données à caractère personnel

Le RGPD chez TagG Informatique

Frédéric MASOERO
TagG Informatique
Revue le 11/07/2022
Version : 1.6

SOMMAIRE

I - PREAMBULE 3
II -DEFINITIONS 3
III- SECURITE 4
IV – SUIVI DES CONSIGNES 4
v – DEVOIR DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE 4
VI- SOUS-TRAITANCE 5
VII – STOCKAGE DES DONNEES ET TRANSFERT HORS UE 5
VIII- EXERCICE DES DROITS DES PERSONNES 5
IX – VIOLATION DES DONNEES 5
X - Description d'un traitement standard 6
1 -Prise en charge 6
2 -Traitement 6
3 - BAT 6
4 - Dématérialisation 6
5 - Stockage 7
6 – Sauvegarde quotidienne 7
7 – Sauvegarde mensuelle 7
8 – Gâches, fautés de production et produits retournés par la poste 7
XI – FIN DU TRAITEMENT 7
XII – COORDONNEES DU DPO 7

Suivi des modifications :

Date	Version	Auteur	Objet
09/02/2018	1.0	F. THOLONIAT	Réalisation du document
06/03/2018	1.1	F. THOLONIAT	Correction durée de conservation
17/07/2018	1.2	F. THOLONIAT	Refonte avec ajout des éléments mis en place pour le RGPD
16/10/2018	1.3	F. THOLONIAT	Insertion nouveau logo TagG
27/03/2019	1.4	F. MASOERO	Changement de contact DPO
14/03/2022	1.5	F. MASOERO	Mise à jour durée de conservation des sauvegardes mensuelles
11/07/2022	1.6	F. MASOERO	Ajout du § X-8

I - PREAMBULE

Les données personnelles ne sont pas des données comme les autres et leur traitement implique une série d'obligations. Le Règlement général sur la protection des données RGPD (ou GDPR en anglais) est le nouveau cadre juridique établit par l'Union européenne qui gouverne la collecte et le traitement de ces données. Il est entré en vigueur le 25 mai 2018 et s'applique à toutes les entités implantées dans un pays européen qui traitent des données à caractère personnel, ainsi qu'à toutes les entités à travers le monde qui traitent des données à caractère personnel appartenant à des résidents de l'UE.

Pour répondre à cette nouvelle exigence légale, la société TagG Informatique a nommé un Délégué à la protection des données (souvent appelés DPO, pour Data Protection Officer), qui joue un rôle important en tant que conseiller des responsables de traitements ou des sous-traitants, afin de veiller au respect des libertés et des droits fondamentaux des personnes concernées. Le rôle de DPO vient remplacer celui de CIL (Correspondant Informatique et Liberté), lui aussi désigné officiellement auprès de CNIL et qui existe chez TagG Informatique depuis 2010.

Ce document a pour vocation de présenter sommairement le cadre qui a été choisi par TagG Informatique afin d'assurer un traitement des données en conformité avec le RGPD. Il démontre l'engagement de TagG Informatique dans le respect de l'individu et de sa vie privée.

II -DEFINITIONS

Délégué à la protection des données (DPD, ou DPO, pour Data Protection Officer) : personne physique ou morale en charge de veiller au respect du RGPD, désigné officiellement par un responsable de traitement ou un sous-traitant auprès d'une autorité de contrôle, soit de façon obligatoire au titre de l'article 37 du RGPD, soit désigné de façon volontaire.

Personne concernée : personne physique identifiée ou identifiable directement ou indirectement dont les données à caractère personnel font l'objet d'un traitement, selon les définitions de l'article 4 du RGPD.

Règlement européen ou RGPD : Règlement européen 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après « RGPD »).

Responsable de traitement : personne physique ou morale qui détermine les finalités et les moyens du traitement, selon les définitions de l'article 4 du RGPD.

Sous-traitant : personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite les données pour le compte du responsable de traitement, selon les définitions de l'article 4 du RGPD.

PCA / PRA - Plan de Continuité d'Activité, Plan de Reprise d'activité : Ensemble de mesures prises et formalisées permettant à l'entreprise de réaliser les prestations pour lesquelles elle s'est engagée en cas d'incident grave.

III- SECURITE

La société TagG Informatique s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures de sécurités techniques et organisationnelles adaptées aux traitements qu'elle effectue, que ce soit pour son propre compte ou pour le compte d'un tiers.

Ces mesures, adaptées en fonction de l'état des connaissances, de la nature du traitement et des risques pour les droits des personnes, doivent permettre de :

- Assurer la confidentialité et la sécurité informatique comme physique des données personnelles
- Permettre une restauration en cas d'incident à travers un système de PCA /PRA
- Tester et analyser régulièrement les mesures misent en place
- Anonymiser et chiffrer les données lorsque c'est nécessaire
- Limiter les accès aux données personnelles aux strictes personnes ayant besoin de cet accès

L'ensemble de ces éléments est développé dans notre Politique de Sécurité des Systèmes Informatiques (PSSI) disponible sur demande.

IV – SUIVI DES CONSIGNES

Pour les données traitées en tant que sous-traitant, il appartient au responsable de traitement de s'assurer que le consentement nécessaire a bien été recueilli auprès des personnes physiques concernées.

De même, il appartient au responsable de traitement d'informer TagG Informatique de la nature des données fournies pour la prestation en détaillant l'objet, la durée, le type de données et la finalité du traitement. Dans le cas contraire, TagG Informatique appliquera sa politique de sécurité par défaut et conservera les données confiée 2 mois après la date de dépôt postal.

La société TagG Informatique s'engage à ne traiter les données que sur instruction du client et uniquement dans le cadre de la prestation définie. En aucun cas elle ne pourra transférer celles-ci à une autre entité sans accord formalisé du client.

TagG Informatique garantit la confidentialité des données et dispose d'un engagement strict de l'ensemble de son personnel.

V – DEVOIR DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE

Dans le cadre de ses prestations, TagG Informatique assiste et accompagne le responsable de traitement afin de garantir la conformité de celles-ci avec le RGPD.

Cela peut notamment se traduire par :

- La communication d'informations pour accompagner le responsable de traitement
- La participation à l'analyse d'impact

- L'assistance pour permettre aux personnes concernées d'exercer leurs droits (cf. chapitre 8 Exercice du droit des personnes)
- L'information en cas de non-respect des règles du RGPD
-

VI- SOUS-TRAITANCE

Pour certaines prestations, TagG Informatique peut être amené à sous-traiter tout ou partie du traitement de données à caractère personnel confié. Dans ce cas, la sous-traitance devra avoir été portée à la connaissance du client qui aura validé celle-ci de manière écrite.

TagG Informatique garantit le respect de cette politique par son propre sous-traitant et s'assure que celui-ci a bien effectué le nécessaire pour se conformer avec les obligations du RGPD.

VII – STOCKAGE DES DONNEES ET TRANSFERT HORS UE

TagG Informatique s'interdit tout transfert de données personnelles hors de l'EU. La seule exception possible à cette règle serait pour des transferts spécifiques sur instruction du client.

L'ensemble des données confiées sont conservées en France soit sur notre serveur dans notre site d'Entrelacs (France 73) soit sur un site partenaire à Gaillon (France 27) dans le cadre de notre plan de reprise et de continuité d'activité.

VIII- EXERCICE DES DROITS DES PERSONNES

Les personnes concernées par les traitements disposent sur leurs données personnelles, des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition et peuvent à tout moment révoquer les consentements aux traitements. Dans ce cas, il appartient au client d'effectuer la modification du fichier dans les délais réglementaires et à en informer ces personnes concernées.

TagG Informatique en tant que sous-traitant peut être amené à assister le client dans cette démarche. Dans ce cas de figure, chaque cas sera étudié individuellement et sera soumis à l'établissement d'un devis en fonction de l'état d'avancement de la prestation et du travail à effectuer pour réaliser cette modification.

Toujours dans ce cadre, toute suppression d'adresse entrainant un changement de tarification postal sera à la charge du client et ne pourra en aucun cas être supporté par TagG Informatique.

IX – VIOLATION DES DONNEES

TagG Informatique s'engage à notifier au Client / Responsable de traitement, toute violation ou risque de violation des données personnelles et toute attaque de son système informatique dans les 48h après la détection.

Lors de ce délai, TagG Informatique fera le maximum pour pouvoir fournir les éléments suivants :

- La nature de la violation avec le plus de détails possibles (nombre de données concernées, type de données…)
- Une description des conséquences probables suite à cette violation
- Les mesures correctives misent en place pour remédier à la situation et tenter d'atténuer les conséquences négatives
- Les coordonnées du délégué à la protection des données qui sera le point d'entrée de l'entreprise sur le sujet

TagG Informatique s'engage à communiquer en toute transparence auprès des clients impactés afin de les assister au maximum dans leur déclaration auprès de l'organisme concerné (CNIL).

X - DESCRIPTION D'UN TRAITEMENT STANDARD

1 -PRISE EN CHARGE

Les flux sont récupérés par TagG sur un serveur FTP client ou transmis par le client via différents canaux sécurisés (sFTP, CFT…).

Les envois par mail, s'ils sont tolérés, ne sont pas conseillés car ils présentent des risques plus importants pour la confidentialité.

2 -TRAITEMENT

Une fois récupérés, les fichiers sont déplacés sur le serveur de traitement de TagG situé sur le site d'Entrelacs en Savoie (73) pour être traités. Ce serveur est répliqué, dans le cadre d'un PCA/PRA toujours en France.

Ce serveur est accessible uniquement au service programmation (environ 10 personnes) qui sera amené à travailler sur vos fichiers et aux machines de production.

Le serveur de PCA/PRA est accessible uniquement aux administrateurs réseau.

3 - BAT

Afin de permettre au client de valider le travail de mise en page, TagG génère un BAT au format PDF contenant les données issues du fichier transmis.

Ce PDF est ensuite transmis au client via le protocole demandé par le client.

Au choix :

- Portail web avec accès sécurisé par login et mot de passe
- Mise à disposition sur serveur sFTP
- Envoi par mail (là encore, toléré mais à éviter car non sécurisé)

A la demande du client, des BAT papiers peuvent être envoyés par transporteur.

4 - DÉMATÉRIALISATION

Pour certains dossiers, les documents sont générés au format PDF sur un serveur de stockage temporaire.

Ces PDF sont ensuite transmis via un protocole sécurisé (clé USB cryptées, CFT, sFTP…).

5 - STOCKAGE

Les données sont stockées le temps de la vie du dossier + 2 mois sauf en cas de consigne différente émanant du client.

6 – SAUVEGARDE QUOTIDIENNE

TagG réalise une sauvegarde de l'ensemble des données du serveur de traitement chaque jour.

Cette sauvegarde est conservée sur 1 mois glissant sur un serveur dédié accessible uniquement par les administrateurs réseaux.

7 – SAUVEGARDE MENSUELLE

TagG réalise une sauvegarde mensuelle sur cartouches.

Ces cartouches sont ensuite stockées dans un coffre à la banque pour une durée d'environ un (1) an.

8 – GÂCHES, FAUTÉS DE PRODUCTION ET PRODUITS RETOURNÉS PAR LA POSTE

Les produits non distribués, contenants des données à caractère personnel, sont gérés et détruits de façon à ne pas pouvoir être réutilisés. Ces produits (gâches, fautés de production et produits non distribués – PND) sont archivés pendant deux mois, hors spécificités contractuelles, dans nos locaux à accès contrôlé puis compactés et mis en conteneur pour une destruction/recyclage sécurisée par notre fournisseur de recyclage de déchets papier.

XI – FIN DU TRAITEMENT

Aux termes de sa prestation et sauf contre-indication formalisée du client, TagG Informatique conservera les données confiées pendant une durée de 2 mois après la date de réalisation de la prestation (dépôt postal).

XII – COORDONNEES DU DPO

En cas de question concernant ce document ou pour toute information complémentaire concernant le RGPD ou la politique de gestion des données personnelles de TagG Informatique, vous pouvez contacter notre DPO :

DPO, TagG Informatique - 149 route d'Orly , Albens - 73410 ENTRELACS
Mail : dpo@tagginfo.com
Téléphone : 04 79 34 31 00